



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 033 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le lundi 23 avril 2012

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 23 avril 2012

•(1535)

[Traduction]

Le vice-président (M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD)): La séance du Comité permanent des pêches et des océans est ouverte.

Merci de votre patience, étant donné que nous avons attendu quelques députés. Mme Davidson arrivera bientôt de l'aéroport.

Je souhaite la bienvenue à nos invités. Nous avons deux exposés cet après-midi. Nous entendrons l'exposé de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario et celui de Bluewater Anglers. Les représentants de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario auront la parole en premier.

Messieurs, nous vous avons accordé un certain temps pour vos exposés, et les députés auront eux aussi un certain temps pour vous poser leurs questions.

J'aimerais vous présenter Greg Farrant, directeur des Affaires gouvernementales et des politiques publiques, ainsi que Terry Quinney, directeur provincial du Service des pêches et de la faune.

Messieurs, vous avez la parole. Vous avez 10 minutes pour faire votre exposé.

M. Greg Farrant (directeur, Affaires gouvernementales et politiques publiques, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario): Bonjour et merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés et les membres du personnel. Merci beaucoup de votre invitation à comparaître devant vous aujourd'hui. Nous avons déjà eu le plaisir de nous retrouver ici pour discuter en particulier des espèces aquatiques envahissantes.

Comme le président l'a mentionné, je suis accompagné du M. Terry Quinney de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, la FPCO. En plus de se charger des programmes de la FPCO concernant les pêches et la faune, M. Quinney est un conseiller officiel du Canada à la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Il a aussi été l'unique Canadien à siéger au comité consultatif des intervenants relativement à la récente étude sur le Chicago qui a été menée par les villes des Grands Lacs et la Commission des pêcheries des Grands Lacs.

La FPCO représente plus de 100 000 membres, sympathisants et abonnés, de même que 675 clubs membres de partout en Ontario. À ce titre, nous sommes le plus gros organisme de conservation à but non lucratif de la province et l'un des plus gros au Canada. Nous sommes profondément préoccupés par la menace que les espèces aquatiques envahissantes représentent pour les écosystèmes canadiens, les poissons, la faune, ainsi que les avantages socio-économiques qui découlent de la pêche récréative et commerciale dans les Grands Lacs.

Même si beaucoup de progrès ont été réalisés depuis notre dernière présence devant votre comité, j'ai le regret de vous apprendre que certains des enjeux dont nous avons parlé en 2003 et

en 2005 sont encore d'actualité. Il faut notamment mentionner la nécessité de nous pencher sur les pressions qui se font sentir en ce qui a trait au financement, soit une question qu'un précédent comité a essayé de régler, mais qui est encore présente.

En 1994, la FCPO a créé le programme de sensibilisation aux espèces envahissantes; c'est le plus grand programme du genre au pays et le seul programme exhaustif administré par une ONG. Depuis 2003, ce programme fonctionne en partenariat complet avec le ministère ontarien des Ressources naturelles. Nous sommes membres du Great Lakes Panel on Aquatic Nuisance Species qui relève du Groupe de travail sur les espèces aquatiques envahissantes. De plus, nous collaborons avec des organismes importants comme la Commission des pêcheries des Grands Lacs, la Commission mixte internationale, l'Association canadienne de l'industrie de la pêche sportive et l'Ontario Commercial Fisheries Association. Sur la terre ferme, nous collaborons également avec des écloséries importantes, notamment Bluewater, les Offices de protection de la nature, les associations des lacs et des chalets, et les exploitants de marina et de dépôt d'appâts qui veulent prévenir l'introduction et la prolifération d'espèces aquatiques et de plantes envahissantes.

Sans vouloir nous vanter, le programme de sensibilisation aux espèces envahissantes est une véritable réussite. Au cours de la dernière décennie, nous avons pris part à pratiquement chaque exercice important tenu dans la région des Grands Lacs en ce qui a trait à la surveillance, à l'évaluation et au contrôle des espèces aquatiques envahissantes, y compris la moule zébrée, le gobie arrondi et plus récemment la carpe asiatique.

Comme vous l'avez entendu le 2 avril lors du témoignage de représentants du ministère des Pêches et des Océans, l'apparition et la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes représentent une menace pour les écosystèmes et l'habitat des poissons. De plus, elles causent d'irréparables dommages à l'économie et à l'environnement. Parmi les quelque 180 espèces aquatiques envahissantes mentionnées par M. Gillis dans son document, environ 160 espèces se sont établies dans les Grands Lacs. Vous vous rappellerez également que M. Gillis a souligné que la pêche récréative et commerciale dans le bassin des Grands Lacs est une industrie qui génère annuellement plus de 7 milliards de dollars. C'est donc facile de comprendre comment la présence d'espèces aquatiques envahissantes qui influent sur les stocks de poissons peut avoir un effet important sur l'environnement et l'économie.

Les mêmes espèces ont un effet dévastateur dans les 250 000 lacs intérieurs en Ontario dont dépend l'industrie prospère de la pêche sportive. Ces écosystèmes lacustres et vitaux sont plus vulnérables aux effets, en raison de leur petite taille relative et de la faible diversité des espèces qui s'y trouvent, ce qui fait en sorte que les invasions peuvent y survenir plus rapidement et de façon plus soutenue.

La sensibilisation et l'éducation du public sont importantes en vue d'aider à prévenir l'introduction de nouvelles espèces et à contrôler les espèces actuellement présentes. Voilà pourquoi nous avons élaboré un programme national d'éducation et de sensibilisation du public, qui a déjà fait deux fois l'objet de discussions au sein de votre comité. En 2003 et en 2005, le comité a recommandé de financer la proposition relative à notre programme de sensibilisation aux espèces envahissantes en vue de mettre sur pied un programme national d'éducation et de sensibilisation du public en collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux. Malheureusement, rien ne s'est concrétisé de ce côté.

Au Canada, les programmes de sensibilisation du public continuent d'être menés en grande partie par des organismes comme la FPCO, dont les programmes de sensibilisation et d'éducation du public se concentrent sur les voies d'introduction, la surveillance et la recherche des effets et de mesures de contrôle. Notre ligne d'assistance téléphonique sur les espèces envahissantes reçoit des milliers d'appels chaque année et a en fait servi à rapporter la première présence de gobie arrondi dans le lac Ontario.

Pendant le récent témoignage de représentants du MPO, plusieurs membres du comité ont posé des questions concernant le financement pour lutter contre les espèces aquatiques envahissantes, particulièrement la lamproie marine. On vous a dit que 10 millions de dollars sont investis dans ce domaine, dont 8 millions qui servent au contrôle de la lamproie marine. Les 2 millions restants sont répartis entre les divers programmes au pays.

Sauf votre respect, la répartition d'une somme relativement faible pour aborder un problème très étendu n'est aucunement le propre de ce gouvernement. En fait, voilà un exemple probant de sous-financement chronique qui perdure depuis le début des années 1990.

• (1540)

La faute partagée concernant le sous-financement de la stratégie sur les espèces envahissantes sape la mise en oeuvre et la crédibilité de la stratégie nationale, et cela ne nous laisse que peu de ressources précieuses pour aborder une myriade de problèmes partout au pays et en particulier dans le bassin des Grands Lacs. C'est directement le contraire de la situation aux États-Unis. Il faut reconnaître que la population est plus nombreuse et que les budgets y sont plus gros, mais les autorités américaines dépensent plus d'un demi-milliard de dollars annuellement pour aborder la menace que représentent les espèces envahissantes. En fait, le président a annoncé un investissement de l'ordre de 50 millions pour 2012, et ce, seulement pour aborder la menace que représente la carpe asiatique dans la partie américaine des Grands Lacs. Cela vous donne une idée du problème avec lequel nous sommes aux prises.

La semaine dernière, la FPCO a reçu une lettre d'Environnement Canada l'informant qu'en raison des compressions budgétaires il a été décidé de mettre un terme à l'accord de financement de 50 000 \$ par année sur trois ans. Il restait encore deux ans à écouler à cet accord qui avait été conclu entre le ministère et le programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes. Cette décision prenait effet immédiatement. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le financement très limité en vue d'aborder la menace que représentent les espèces aquatiques envahissantes et l'incapacité de gouvernements successifs d'améliorer ce financement ne sont pas des phénomènes nouveaux. Ce sont des éléments avec lesquels nous devons composer depuis des années.

Depuis 2003, la FPCO a un protocole d'entente avec le ministère ontarien des Ressources naturelles. Cette entente nous donne environ 300 000 \$ par année. Nous égalisons cette somme. Avec la perte du

financement fédéral, il nous sera plus difficile d'y arriver. Cela mettra encore plus de pression sur notre budget pour compenser ce manque à gagner.

Nous avons beaucoup d'expériences avec la lamproie marine et la carpe asiatique. Je vais me servir du temps restant pour vous expliquer la situation actuelle de ces deux espèces.

L'arrivée de la lamproie marine dans les Grands Lacs a été un désastre sur toute la ligne pour la pêche récréative et commerciale. La récolte commerciale annuelle est passée presque du jour au lendemain de plusieurs millions de kilogrammes à pratiquement rien. Je n'exagère pas en disant que la lamproie marine a changé un mode de vie dans le bassin des Grands Lacs. La pêche commerciale en a souffert ou a complètement été arrêtée, et l'ensemble de l'écosystème a été viré sens dessus dessous.

Je suis heureux de vous dire que la situation s'est vraiment améliorée. En 1954, le Canada et les États-Unis ont collaboré à l'élaboration d'un plan pour aborder la menace que représentent de telles espèces. Ils ont formé la Commission des pêcheries des Grands Lacs, un organisme binational, et ils lui ont donné comme mission de mettre sur pied et d'administrer un programme de contrôle de la lamproie marine. Grâce au travail de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, de Pêches et Océans Canada et du gouvernement de l'Ontario, l'industrie a été rétablie.

Cependant, le tableau idyllique brossé par les représentants du MPO lors de leur présence devant votre comité ne dépeint pas entièrement la réalité. Ils veulent vous faire croire que le programme a connu un taux de réussite de 90 p. 100, qu'il s'agit de l'un des programmes du genre qui a connu le plus de succès, et que le tout a été rendu possible avec un budget annuel de seulement 8 millions de dollars, soit la part du Canada dans l'enveloppe budgétaire.

Même si c'est techniquement vrai que le programme est une réussite, les mesures pour contrôler la lamproie marine ont souffert d'un sous-financement chronique, parce que les ressources sont plutôt dirigées vers les pêches côtières. En fait, la réussite du programme doit être évaluée dans chaque lac. Une évaluation approfondie réalisée par la Commission des pêcheries des Grands Lacs démontre que le nombre de géniteurs dans les cinq Grands Lacs dépasse le plafond fixé, mais c'est dans le lac Érié que la situation est la pire.

Comme vous le savez, la carpe asiatique a été importée dans le sud des États-Unis dans les années 1970 pour nettoyer les aquacultures et gérer les déchets de poissons. L'espèce a aussi été importée pour servir de poisson comestible pour l'aquaculture. Depuis cette époque et les inondations des années 1970, 1980 et 1990 dans le bassin du Mississippi, la carpe asiatique s'est répandue dans le Mississippi et l'Illinois. Elle s'est reproduite en grand nombre pour devenir l'espèce prédominante dans ces écosystèmes.

Étant donné que la carpe asiatique et les poissons autochtones ont une alimentation semblable, la carpe asiatique prive les poissons autochtones de leur nourriture, parce qu'elle mange jusqu'à 40 p. 100 de son poids chaque jour. Vous avez entendu les représentants du MPO faire allusion à la carpe argentée qui, lorsqu'elle est dérangée, a tendance à sauter hors de l'eau et dans les bateaux, ce qui blesse des gens et endommage des biens.

Le MPO a pris les devants en élaborant une évaluation du risque de la carpe asiatique en ce qui concerne les Grands Lacs. Cette évaluation à la fine pointe de la science devrait bientôt être rendue publique. Cette évaluation a été réalisée en collaboration avec des scientifiques américains, et elle représente la première et l'unique évaluation du risque qui met entièrement l'accent sur les Grands Lacs. Nous nous attendons à ce qu'elle confirme et alimente les connaissances scientifiques sur la carpe asiatique, qu'elle réaffirme le risque que représente cette espèce dans les Grands Lacs, et qu'elle prouve que les lacs offriront suffisamment de nourriture et qu'un habitat de frai convenable existe.

En réponse à cette menace, les États-Unis ont créé le Asian Carp Regional Coordinating Committee. Ce groupe est dirigé par John Goss, mieux connu sous le nom du tsar de la carpe, du Council on Environmental Quality. Ce comité coordonne les actions d'une myriade d'organismes fédéraux, étatiques et locaux qui s'occupent de la prévention et de la gestion du risque que représente la carpe asiatique.

Vous êtes également au courant de la barrière électrique du Corps des ingénieurs de l'Armée des États-Unis qui est installée dans un canal près de Chicago et qui empêche le déplacement des espèces entre les deux bassins.

• (1545)

Le U.S. Geological Survey, le U.S. Fish and Wildlife Service et la Commission des pêcheries des Grands Lacs collaborent sur l'évaluation du risque, la surveillance et les mesures de contrôle.

Le Canada doit jouer un rôle actif en vue d'empêcher la carpe asiatique d'atteindre les Grands Lacs. Les recommandations 3 et 4 dans notre document expliquent en détail les mesures précises que le MPO devrait prendre, selon nous, y compris l'adoption d'une interdiction nationale concernant l'importation de carpe asiatique vivante qui ressemblerait à ce qui existe actuellement en Ontario et dans plusieurs États américains frontaliers. De plus, il faudrait continuer de soutenir la séparation complète des Grands Lacs du bassin hydrographique du Mississippi.

Je vais m'arrêter là. Je répondrai avec plaisir à vos questions.

Merci encore une fois, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, de votre invitation.

Le vice-président (M. Fin Donnelly): Parfait. Merci beaucoup, monsieur Farrant.

J'aimerais maintenant vous présenter Jake Van Rooyen. M. Van Rooyen est gestionnaire de l'écloserie Bluewater Anglers et siège au conseil d'administration.

Nous allons entendre votre exposé. Vous avez 10 minutes, puis nous passerons aux questions des députés.

M. John Van Rooyen (gestionnaire d'une écloserie et membre du conseil d'administration, Bluewater Anglers): Merci, monsieur le président, et merci aux membres du comité, de me donner l'occasion de vous présenter les préoccupations de la collectivité locale de pêcheurs.

Je m'appelle John, mais tout le monde m'appelle Jake. Pour le moment, je suis gestionnaire d'une écloserie à la station piscicole de Bluewater Anglers, située à Point Edward, un village qui fait partie de Sarnia dans le comté de Lambton. Je suis membre du conseil d'administration depuis 12 ans et j'en ai assumé la présidence pendant un certain temps.

Je siège également au comité consultatif du ministère des Ressources naturelles pour la zone 13 du lac Huron. La plupart de

mes observations porteront donc sur le lac Huron. Je le connais si bien que je le considère comme mon chez-moi.

Je suis moi-même un pêcheur amateur dévoué.

Cela dit, permettez-moi de vous parler un peu de l'historique et du fonctionnement de notre club.

En 1980, un groupe de pêcheurs sportifs de la région ont décidé de mettre sur pied un club dans le but d'apporter une contribution à leur sport. Aujourd'hui, nous comptons 400 membres. À ses débuts, le club visait l'élevage de la truite arc-en-ciel afin d'améliorer l'effort local de la pêche sportive. En 1984, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario a approuvé que le lac soit empoisonné de saumon quinnat. Après avoir exercé des pressions, le club a réussi à obtenir un permis d'élevage du saumon quinnat aux fins d'empoisonnement. Le club a ensuite financé la construction d'une écloserie de 5 000 pieds carrés. Ce travail a été accompli en deux ans. Les premiers poissons ont été relâchés en 1986. Depuis sa création, l'écloserie a permis l'élevage de plus de cinq millions de poissons, qui ont tous été déversés dans le lac Huron.

Outre l'empoisonnement, le club joue un rôle actif dans diverses activités communautaires pour encourager la participation des jeunes, la sensibilisation de la population et le tourisme local. Nous jouissons surtout du solide appui de notre localité d'accueil, soit le village de Point Edward.

Ce sont nos membres qui fournissent la majeure partie de notre financement. Nous recevons 3 000 \$ par année: 1 000 \$ pour chaque espèce que nous élevons. Cet argent provient des permis de chasse et de pêche. C'est exactement le même montant que nous recevions en 1982. Aujourd'hui, mes frais de déplacement équivalent presque au montant de financement que nous recevons des gouvernements. Tous les fonds additionnels pour exploiter et entretenir l'écloserie proviennent des membres.

En tant que pêcheurs, nous nous sentons aujourd'hui menacés, pas tant sur le plan des dommages physiques, mais par les effets que les espèces envahissantes ont eus et continuent d'avoir sur la pêche locale. Nous risquons d'être privés des plaisirs associés au lac si jamais la carpe asiatique s'y introduit. N'oublions pas que Chicago est beaucoup plus près de Sarnia que d'Ottawa.

Au fil des ans, nos ressources halieutiques ont subi des changements dévastateurs — certains résultats ont été positifs et d'autres, négatifs. Parmi les premières répercussions visibles, mentionnons les blessures causées par la lamproie chez l'ensemble des poissons de pêche sportive dans la région. Chaque année, nous recueillons des données sur les taux de blessures dans le cadre de notre tournoi annuel de pêche au saumon. C'est un problème cyclique, mais qui persiste toujours — et je n'aime pas avoir des lamproies sur mon bateau.

Il y a aussi le gaspareau, une espèce envahissante qui a fait son apparition dans les Grands Lacs à la suite de l'ouverture du canal Welland. Dans les années 1960, ce poisson a ravagé les lacs, en laissant d'énormes amas de carcasses en décomposition sur les plages. Heureusement, le contrôle — notamment du saumon quinnat, une autre espèce exotique — est devenu une industrie en soi, faisant de la pêche sportive une entreprise commerciale et une nouvelle industrie emballante.

•(1550)

Vers le milieu des années 1980, la moule zébrée est arrivée dans notre région. Au début, on pensait que ce serait un problème, pas tant pour le secteur de la pêche, mais pour les infrastructures de la région — les conduites d'eau et les quais. Ce n'est pourtant pas ce qui s'est produit. Il est vite devenu évident que la moule était en train de décimer les espèces au bas de la chaîne alimentaire, parce qu'elle se nourrit par filtration de planctons. Au début des années 2000, la pêche au saumon a commencé à montrer des signes de faiblesse; la base de poisson proies diminuait de plus en plus. En 2003, nous avons constaté la présence d'un type de poisson particulier: un saumon de 10 livres dans un corps de 25 livres. C'était dû au manque de proies.

Aujourd'hui, le gaspareau a complètement disparu du bassin inférieur du lac parce qu'il était en concurrence avec la moule zébrée et le gobie à taches noires — une autre espèce exotique — pour la même source alimentaire. Le gaspareau était déjà très faible à l'approche de l'hiver 2002-2003, qui fut extrêmement froid, et les poissons de cette classe d'âge ont fini par être complètement décimés à cause de leur faiblesse. Cette espèce ne s'est pas rétablie dans le bassin inférieur du lac, et j'ai bien peur que nous n'ayons pas encore vu l'ensemble des répercussions de la moule zébrée. Les eaux du lac Huron sont trop claires. Quand la lumière pourra pénétrer jusqu'à des profondeurs de 50 pieds, nous allons commencer à constater des choses que nous ne voudrions jamais revoir.

Les répercussions financières sont plus manifestes du côté américain du lac, où chaque port compte de nombreux exploitants de bateaux nolisés. D'ailleurs, on a dû embaucher des agents de sécurité pour contrôler les pêcheurs de saumon durant les mises à l'eau, les fins de semaine. Voilà à quel point ce sport était attrayant. Outre les exploitants de bateaux nolisés, les restaurants et les boutiques d'appâts ont, eux aussi, disparu. Selon un rapport que j'ai lu, ces petits villages ont enregistré une perte d'environ 1 million de dollars. Certains exploitants de bateaux nolisés sont partis s'installer au lac Michigan ou au lac Ontario; d'autres ont carrément cessé leurs activités. À une certaine époque, on en comptait quatre dans les marinas à Sarnia. Il n'en reste maintenant qu'un seul, à temps partiel, entre Sarnia et Grand Bend.

La pêche au saumon s'est améliorée, mais encore faut-il tenir compte de la taille des poissons ou de leur quantité. Moins la nourriture est abondante, plus les poissons sont petits. Dans la plupart des cas, les poissons suivent maintenant un cycle de frai de trois ans, plutôt qu'un cycle naturel de quatre ans. C'est là un problème. Nous en voyons les conséquences à l'écloserie: des oeufs de petite taille, des poissons insuffisamment développés et des pertes accrues.

Si la carpe asiatique s'établit dans notre écosystème, elle sera un important concurrent pour l'ensemble des poissons. Cette espèce accapara, elle aussi, les ressources situées au bas de la chaîne alimentaire. Pour les poissons existants, c'est comme si on essayait de grimper sur une échelle appuyée contre le mur d'un édifice, mais à laquelle il manque les deux ou trois premières marches: il n'y a rien pour prendre appui.

Les études américaines révèlent que toute activité motorisée sur le lac pourrait créer un grave danger, advenant une montée de la carpe argentée. Si, comme cela s'est produit dans le bas Mississippi, la carpe accapare 90 p. 100 de l'habitat, la pêche sportive telle que nous la connaissons aujourd'hui n'existera plus, et j'imagine que notre pêche commerciale serait improductive ou complètement désuète.

Peut-on se permettre de subir une perte de plusieurs milliards de dollars pour ce qui est de la pêche dans les Grands Lacs?

Il y a également la moule quagga qui cherche maintenant à accaparer le même territoire que la moule zébrée. De taille légèrement plus grande, la moule quagga nage plus profondément sous la surface des eaux. Elle est semblable à la moule zébrée, et toutes ces espèces ont des répercussions sur la chaîne alimentaire.

J'aimerais maintenant vous présenter quelques recommandations faites par la collectivité locale de pêcheurs.

Il faut accroître le contrôle de la lamproie marine; un financement de 8 millions de dollars ne suffit pas pour l'ensemble des Grands Lacs. À cet égard, le montant accordé par le MPO n'a pas changé depuis 2004. Les taux de blessures des poissons sont à la hausse; c'est une réalité dont nous, les pêcheurs, sommes témoins. Il faut donc intensifier les mesures de contrôle.

•(1555)

On doit fermer le canal de navigation et de traitement de Chicago. Il faut empêcher que les poissons arrivent ici.

On doit renforcer l'application de la loi concernant le transport du poisson. Seul le transport de poisson évidé devrait être autorisé. Si le poisson est mort, c'est sûr qu'il ne nagera pas.

En ce qui concerne le transbordement, on doit mettre fin aux activités des cargos aux ports de la côte Est et Ouest. Cessons d'introduire des choses dans les Grands Lacs. Les pertes monétaires dépassent de loin les quelques retombées économiques que procure la présence des cargos dans les lacs. Selon un rapport, les bateaux océaniques génèrent environ 50 millions de dollars par année pour notre économie. Le contrôle de la moule zébrée coûte, pour sa part, environ 700 millions de dollars par année. Ce sont là des sommes faramineuses.

Sur le plan de l'éducation, il ne faut pas jeter de poissons vivants dans les eaux d'où ils ne proviennent pas, même pas dans les toilettes. Le ministère des Ressources naturelles avait mené une expérience il y a quelques années à Thunder Bay, ce qui a fini par introduire le saumon rose dans le lac. L'usine de traitement des eaux usées n'a pas tué ces poissons, alors qu'on pensait le contraire.

Je vous remercie de m'avoir donné cette occasion.

•(1600)

Le vice-président (M. Fin Donnelly): Merci, monsieur Van Rooyen.

J'aimerais maintenant ouvrir la période des questions, en commençant par M. Hayes.

M. Bryan Hayes (Sault Ste. Marie, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

La question des espèces envahissantes dans les Grands lacs est d'une importance primordiale pour moi et ma circonscription, Sault Ste. Marie. La plus grande préoccupation, c'est l'abondance de l'information. J'ignore s'il existe un processus pour encourager les organismes à travailler de façon collective plutôt que de façon autonome. J'essaie d'avoir une idée du nombre d'organismes qui participent de manière précise à l'étude des espèces envahissantes dans les Grands Lacs.

Peut-on attribuer une valeur monétaire aux ressources qui sont consacrées aux espèces envahissantes dans les Grands Lacs et dire si elles sont bien réparties? Y a-t-il moyen d'assurer le partage systématique des résultats de recherche? Je suis pour le partage de l'information et l'efficacité d'une telle pratique, mais j'aimerais qu'on me donne l'assurance que c'est effectivement ce qui se produit. Et qui est chargé, au final, du processus?

M. Terry Quinney (directeur provincial, Service des pêches et de la faune, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario): Merci beaucoup.

Je vais répondre à vos questions et ce, en m'appuyant sur les connaissances que j'ai acquises non seulement dans le cadre de mon travail au sein de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, mais aussi, comme M. Farrant l'a dit au début de son exposé, en ma qualité de conseiller canadien indépendant pour la Commission des pêcheries des Grands Lacs, travail que je fais à titre bénévole. Je suis chanceux que notre organisation m'accorde le temps de fournir des conseils professionnels à la Commission des pêcheries des Grands Lacs.

Pour répondre à vos questions, monsieur Hayes, j'aimerais souligner certaines des activités menées par la Commission des pêcheries des Grands Lacs, qui est un organisme international établi en vertu d'un traité entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis. Selon mon expérience professionnelle, il s'agit d'un des meilleurs exemples d'organisme professionnel nord-américain qui fonctionne bien. Si la commission dispose des ressources nécessaires, elle accomplit le travail avec brio.

Son mandat est très clair: tuer la lamproie pour prévenir les dommages causés par celle-ci et, ainsi, continuer de fournir des avantages aux Canadiens, aux Américains, à la société en général et aux gouvernements. La Commission des pêcheries des Grands Lacs assume d'autres rôles importants: elle s'occupe non seulement du contrôle direct de la lamproie marine, mais aussi du financement et de la facilitation de projets de recherche appliquée afin de trouver de meilleures façons de contrôler la lamproie marine et de gérer les ressources halieutiques des Grands Lacs, le tout dans un esprit de collaboration.

Si je me souviens bien, il y a environ neuf compétences qui collaborent avec la Commission des pêcheries des Grands Lacs: le gouvernement du Canada par l'entremise du MPO; le gouvernement des États-Unis d'Amérique par l'entremise de son service de la faune et de la vie marine et de sa commission géologique; six États américains; et la province de l'Ontario. L'ensemble de ces compétences travaillent dans le cadre d'un plan stratégique commun visant à contrôler la lamproie marine et à gérer les pêches de toute la région des Grands Lacs. Le plan commun prévoit des objectifs fondés sur des données scientifiques pour le contrôle de la lamproie marine.

Vous avez entendu M. Farrant dire que malheureusement, par manque de ressources, aucun des objectifs établis n'a encore été atteint. Hélas, il y a beaucoup trop de lamproies marines. Nous assistons à une baisse des retombées économiques de la pêche sportive, qui est censée procurer 7 milliards de dollars des deux côtés des Grands Lacs — aux États-Unis et au Canada. Il y a lieu d'accroître ces retombées économiques. Ensemble, nous pouvons y arriver. Le bilan est clair.

Il est à espérer qu'au fur et à mesure que votre étude avancera, vous inviterez des représentants de la Commission des pêcheries des Grands Lacs à témoigner devant vous et à vous donner des détails supplémentaires. Permettez-moi de terminer en disant que la

commission fait preuve d'une grande efficacité et d'un excellent esprit de collaboration.

Monsieur Hayes, vous vous dites inquiet de questions comme la redondance et le chevauchement des tâches. Sachez qu'à cause des longues périodes d'austérité financière, des organismes comme la Commission des pêcheries des Grands Lacs ont appris à être très efficaces et très rentables, tout en adoptant des approches axées sur la collaboration.

• (1605)

M. Bryan Hayes: Avez-vous entendu parler de l'Upper Midwest Environmental Sciences Center?

M. Terry Quinney: Oui.

M. Bryan Hayes: Ses responsables ont déclaré que la population de lamproies adultes dans la rivière St. Marys est la même qu'il y a 40 ans. Selon moi, cela indique que les mesures de contrôle actuelles sont inefficaces.

Je mets en doute cette déclaration au sujet de l'inefficacité des mesures de contrôle ou du manque de ressources humaines pour appliquer les mesures de contrôle. N'est-ce pas plutôt, comme on l'a indiqué dans l'une des déclarations préliminaires, que « les efforts de lutte contre la lamproie marine ont été chroniquement sous-financés alors que les ressources sont détournées et appliquées à la pêche côtière » à la place? C'est une déclaration assez audacieuse. J'espère que les ressources détournées ne sont pas comprises dans les 8 millions de dollars destinés à la lutte contre la lamproie marine.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

M. Terry Quinney: Bien sûr. D'abord, en ce qui concerne votre dernière observation, sachez que les 8 millions de dollars ne sont pas détournés.

Or, M. Farrant a raison de dire que nous sommes ici aujourd'hui devant le Comité permanent des pêches et des océans, et que ce qui nous préoccupe — et depuis longtemps —, c'est que le ministère des Pêches et des Océans est en fait le ministère des Pêches océaniques. Nous nous inquiétons au sujet de la réduction des ressources, surtout pour ce qui est de l'eau douce et des grands cours d'eau intérieurs que sont les Grands Lacs.

Ne vous méprenez pas: nous avons le plus grand respect pour nos collègues du ministère des Pêches et des Océans. Ils font preuve d'un professionnalisme sans pareil et font le meilleur travail possible avec les ressources limitées dont ils disposent.

Mais prenons comme exemple la partie ontarienne du bassin des Grands Lacs. Les fonctionnaires du MPO ont indiqué que 13 millions de Canadiens vivent de notre côté du bassin des Grands Lacs. Vous avez déjà une idée des avantages possibles — 7 milliards de dollars uniquement pour la pêche récréative, et cette somme pourrait s'élever à 10 ou 15 milliards.

Nous ne demandons pas d'énormes hausses pour les mesures de contrôle de la lamproie. Vous savez déjà que malheureusement, les 8 millions de dollars affectés en 2004... Cela représentait une augmentation par rapport aux 6 millions, à l'époque. La commission existe depuis près de 50 ans. Or, elle dispose d'un budget maximal de 8 millions de dollars, au mieux, depuis 2005 — il n'y a pas de provision pour le coût de la vie ni pour l'inflation —; c'est donc dire que son budget a diminué au cours des sept ou huit dernières années.

Les faits sont éloquentes. Il en résulte que les poissons — qui sont importants pour les gens et l'économie — sont tués par ces lamproies, monsieur.

• (1610)

Le vice-président (M. Fin Donnelly): Merci.

Monsieur Toone.

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Merci.

Je vous remercie de votre exposé très instructif.

Cela m'intéresse. Le MPO a un rôle important à jouer, et peut-être qu'il ne le joue pas autant qu'il le devrait. Vous avez mentionné que c'est aussi une question de compétence et que ce dossier relève de plusieurs autorités et ministères. Cela complique encore plus la situation, car on parle ici de divers intervenants gouvernementaux ainsi que d'une frontière internationale.

J'aimerais comprendre mieux la relation qui existe avec le gouvernement de l'Ontario. Quel est le rôle du gouvernement de l'Ontario dans ce dossier par rapport au MPO? Quelle part de responsabilité le gouvernement de l'Ontario est-il censé endosser? Je pense, par exemple, que l'agriculture a probablement un rôle à jouer. De plus, puisque le ministère s'implique déjà à plusieurs niveaux, en particulier comme intervenant au comité des pêcheries des Grands Lacs, qui est représenté à ce comité au Canada?

Pourrions-nous parler du rôle que le gouvernement de l'Ontario doit jouer dans tout cela? Et qui sont les intervenants canadiens qui siègent au comité des pêcheries des Grands Lacs? Vous pouvez commencer par cela.

M. Terry Quinney: Je définirais la Commission des pêcheries des Grands Lacs comme un ensemble professionnel d'organismes, dont le ministère des Pêches et des Océans, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, ainsi que des organismes américains, comme le ministère des Ressources naturelles du Michigan.

Quand je dis que le ministère des Ressources naturelles a un rôle à jouer, c'est qu'il y a beaucoup de comités qui ont évolué au fil du temps et qui ont diverses fonctions au sein de la commission. J'ai parlé du rôle de la commission en matière de gestion des mesures de contrôle direct de la lamproie, mais aussi de son rôle important pour commanditer et faciliter la recherche appliquée, non seulement pour améliorer les méthodes de contrôle de la lamproie, mais aussi pour favoriser les pêches dans l'ensemble des Grands Lacs. Ce n'est qu'un exemple.

Encore une fois, je suis heureux de parler de façon approfondie de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, car selon mon expérience, elle accomplit la tâche qui lui a été confiée quand elle a les ressources pour le faire. Mais vous pourriez inviter d'autres personnes aussi qualifiées pour parler de la commission.

La commission joue un rôle essentiel en matière de lutte contre la lamproie dans les Grands Lacs, mais divers organismes, des deux côtés de la frontière, s'occupent de la question plus générale des autres espèces aquatiques envahissantes. Cette situation nous concerne tous. Il ne s'agit pas seulement d'organismes privés de conservation sans but lucratif, comme l'OFAH; les gouvernements fédéral, provinciaux et même les administrations locales sont également concernés.

Vous avez entendu le témoignage des représentants du ministère des Pêches et des Océans au sujet de l'étude qu'ont menée l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la Commission des Grands Lacs afin d'examiner la faisabilité d'une séparation physique

entre le bassin de la rivière Mississippi et celui des Grands Lacs pour empêcher la migration de la carpe asiatique dans les Grands Lacs à Chicago. Voilà un exemple de plan d'action municipal. L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une coalition de maires de municipalités situées autour des Grands Lacs.

Le fait est qu'il y a beaucoup d'organismes qui travaillent ensemble à l'atteinte des mêmes buts et qu'ils méritent d'être félicités pour cela.

M. Philip Toone: Le MPO a certes un rôle assez important à jouer dans tout cela. Puisqu'il est question d'une frontière internationale, il faut surtout que le gouvernement fédéral participe, et davantage qu'il le fait actuellement. Comme vous l'avez fait remarquer avec justesse, le financement stagne et, dans certains cas, on peut même dire qu'il diminue.

Le MPO a annoncé récemment une réduction très importante de son financement global de 79 millions de dollars dans son budget annuel. Vous avez raison de dire qu'on doit augmenter le financement destiné au programme de lutte contre la lamproie marine. Pour la carpe asiatique, notre engagement doit être beaucoup plus ferme qu'il ne l'est actuellement. Jusqu'à maintenant, de quel genre d'ouverture a fait preuve le MPO? Comment se sont traduites vos discussions avec le MPO? Je crains qu'avec des réductions si importantes, l'engagement du ministère ne soit compromis. En fait, il pourrait même être réduit. Je me demande où vous en êtes actuellement dans vos discussions avec le MPO.

• (1615)

M. Greg Farrant: On peut dire que compte tenu des restrictions budgétaires, ce n'est pas seulement le gouvernement fédéral qui jouera un rôle ici, et ce ne sont pas seulement les compressions du gouvernement fédéral qui auront une incidence sur les espèces envahissantes dans les Grands Lacs, car le budget de l'Ontario, qui a été déposé quelques jours avant le budget fédéral, prévoyait également des compressions assez importantes. D'après ce que nous constatons jusqu'à maintenant — tant qu'on n'a pas vu la réglementation et qu'on ne sait pas ce qu'il va en résulter, on peut difficilement dire que a plus b égale c —, il ne fait aucun doute que le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario ressentira les effets négatifs de ces compressions budgétaires. On réduira probablement son financement d'au moins 7 p. 100 — et peut-être davantage —, ce qui nous préoccupe, en Ontario, car nous nous demandons d'où viennent ces réductions.

De même, des compressions du fédéral au MPO, dans ce cas-ci, pourraient sans contredit avoir des répercussions sur le terrain. Nous ignorons pour l'instant quelles seront ces répercussions, et il est un peu prématuré d'émettre des hypothèses.

Toutefois, je peux vous dire que nous collaborons très étroitement avec les professionnels du ministère dans les régions centrale et arctique. Il y a là un nombre impressionnant d'experts très compétents et très engagés dans la lutte contre les espèces envahissantes. Le gouvernement utilise une stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes dans laquelle les provinces ont un rôle à jouer. Ils forment un partenariat. Il y a donc une stratégie en place.

Au cours de l'année, grâce aux changements apportés par Transports Canada, des progrès ont été réalisés, notamment en ce qui a trait à l'eau de ballast et aux navires déballastés, ou NOBOB, et à l'introduction d'espèces envahissantes. Tout n'est donc pas sombre.

Mais il va sans dire qu'à ce moment-ci, nous nous demandons avec inquiétude où ces compressions budgétaires pourraient nous mener et comment elles vont se traduire pour ce qui est de l'effectif et des ressources. Lorsqu'il est question des traités internationaux et du travail qu'accomplit la Commission des pêcheries des Grands Lacs pour la lutte contre la lamproie, on constate que les États-Unis financent ces travaux de façon disproportionnée depuis des années et que l'écart se creuse. Il faudrait une somme additionnelle de 2,5 millions de dollars uniquement pour ramener le financement canadien au niveau où il devrait être. Toutefois, cela n'amène ni le Canada ni les États-Unis au niveau de financement nécessaire pour mettre en place l'ensemble du programme que la commission voudrait appliquer afin de lutter contre la lamproie. Ce montant est un peu supérieur aux deux montants combinés dont je parle.

Le vice-président (M. Fin Donnelly): Merci.

Madame Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens à remercier nos témoins. C'est un plaisir de vous voir.

Jake, merci d'être venu. J'espère que vous aurez plus de chance pour retourner à la maison que je n'en ai eu pour venir ici. Ce n'était pas une bonne journée pour les déplacements.

J'ai écouté avec attention ce que vous avez dit, et je sais que les Bluewater Anglers n'ont pas ménagé les efforts dans notre région pour promouvoir la pêche sportive, notamment par l'ensemencement du lac, l'éducation et le rôle qu'ils jouent dans la collectivité depuis de nombreuses années. Je vous en félicite et vous en remercie.

Cela m'a beaucoup intéressée de savoir comment vous obtenez votre financement, comment vous amassez des fonds grâce à vos membres, et à quel point vous manquez de financement de la part d'autres sources. Quand on pense au travail que vous accomplissez pour promouvoir la pêche sportive dans les Grands Lacs et au manque de soutien des gouvernements, cela nous convainc que nous devrions vraiment nous pencher sur cette question.

Même l'éducation est très importante.

Nous avons parlé de différents éléments concernant les espèces exotiques et de la carpe asiatique en général. J'aimerais vous poser quelques questions à propos de la carpe asiatique. Je sais que depuis longtemps, dans la région de Sarnia—Lambton, on s'inquiète beaucoup de l'arrivée possible de la carpe asiatique et des conséquences négatives que cela aurait sur l'industrie qui, même si elle n'est pas aussi puissante qu'auparavant, est tout de même une industrie très prospère dans la région des Grands Lacs.

Pourriez-vous nous parler un peu des principaux problèmes auxquels nous serions confrontés, selon vous, advenant l'introduction de la carpe asiatique? Et pourriez-vous nous parler un peu de l'éducation?

Nous avons aussi discuté du transport de poissons vivants et de la réglementation de l'Ontario. Selon vous, y a-t-il là aussi un problème?

Je vais commencer par ces questions, puis nous continuerons, s'il reste du temps.

• (1620)

M. John Van Rooyen: Pour revenir au financement, en effet, nous devons recueillir tous nos fonds. Le financement est de plus en plus difficile pour tous les organismes sans but lucratif et de bienfaisance, car nous nous faisons concurrence sur le même

marché. Quand le gouvernement procède à des restrictions, notre financement s'en trouve réduit.

Le financement par commandite est l'une des choses les plus importantes qui nous a touchés récemment. Pour le financement d'un projet, nous pouvons solliciter l'une des grandes compagnies. Habituellement, nous pouvons présenter suffisamment d'arguments pour obtenir du soutien, mais il est très difficile d'obtenir du financement pour les activités quotidiennes.

Sur le plan de l'éducation, nous organisons généralement de 30 à 40 visites par année. Il y a des touristes de l'extérieur de la région, des élèves. Mon programme de visites englobe tout le monde, des enfants en garderie aux personnes âgées en maison d'hébergement. L'une des choses les plus agréables que j'ai à faire, c'est d'écouter les aînés qui viennent à l'écluserie me raconter leur jeunesse et leurs souvenirs de pêche. Cela donne tout son sens à mon travail.

Je vois ce volet éducatif quand je pense aux enfants. Si nous n'avons pas de poissons, et si les enfants ne peuvent avoir accès à la pêche, ils deviendront tous des mordus de la technologie, et il y en a déjà tellement, de nos jours. Pour que les jeunes fassent des activités de plein air, il nous faut des poissons. Chaque année, nous organisons une journée portes ouvertes à l'écluserie. Nous en avons organisé une il y a tout juste trois semaines. Nous avons accueilli plus de 2 000 visiteurs en deux jours. C'est l'un de nos principaux programmes d'éducation du public.

Nous organisons une journée pour les enfants à la fin mai. Habituellement, nous en accueillons environ 150 cette journée-là, et chacun d'eux attrape une truite arc-en-ciel avant de partir. Nous avons un étang ensémençé. Les enfants peuvent apprendre comment se pêchent les poissons de sport.

Si nous ne mettons pas un frein à l'introduction de ces espèces dans nos Grands Lacs, nous n'aurons plus de pêche sportive. La carpe asiatique est un problème de plus. Elle envahira les frayères existantes. La carpe herbivore détruira nos lits de fraie. L'habitat existant ne cesse de se détériorer. La moule zébrée a envahi tellement de plans d'eau... Où les poissons peuvent-ils se cacher? Il y a aussi les cormorans, qui attrapent les poissons lorsqu'ils peuvent les voir.

Nous n'avons rien fait pour empêcher l'introduction de ces espèces envahissantes. La plupart ont été transportées par des navires. Il est vrai que nous avons maintenant une réglementation sur l'eau de ballast, mais qu'en est-il de la coque? La moule zébrée peut facilement s'accrocher à la coque d'un bateau. J'ai vu ce qu'elle peut faire.

Quand j'étais enfant et que j'allais pêcher, j'attrapais toujours des poissons. Les jeunes n'ont pas cette chance aujourd'hui.

• (1625)

Mme Patricia Davidson: Jake, aujourd'hui, nous avons un peu entendu parler de la Commission des pêcheries des Grands Lacs et de la collaboration entre divers groupes et divers gouvernements, etc. Les groupes tels que le vôtre qui travaillent sur le terrain interagissent-ils avec la commission?

M. John Van Rooyen: Non, pas directement. Nous avons des liens par l'intermédiaire du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario et la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario. La fédération est notre principal interlocuteur. Elle représente beaucoup de clubs, ce qui en fait un véhicule adéquat pour défendre nos intérêts. Puisque nous sommes relativement peu nombreux, même si nous couvrons un territoire assez large, nous avons très peu de poids.

Mme Patricia Davidson: Par rapport à la carpe asiatique, quelle est la principale préoccupation du groupe?

M. John Van Rooyen: Son effet sur la pêche.

Mme Patricia Davidson: Croyez-vous qu'elle aura aussi d'autres effets négatifs sur la collectivité?

M. John Van Rooyen: Eh bien, si la carpe argentée arrivait ici, pour que nous puissions nous adonner à des activités de plaisance comme la motomarine, il faudrait porter une armure. Si vous avez vu les vidéos qui sont produits... il y a maintenant des sports extrêmes de tout acabit. C'est celui où l'on utilise des arcs et des flèches qui me fait le plus peur.

Le vice-président (M. Fin Donnelly): Je pense que nous devons terminer ici.

Mme Patricia Davidson: D'accord. Merci.

Le vice-président (M. Fin Donnelly): Je suis désolé. Nous ferons de nouveau le tour.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais poursuivre sur la question des arcs et des flèches, ou peu importe...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Lawrence MacAulay: Je vous remercie d'être ici. Je vous suis reconnaissant du travail que vous faites. Je suis bien conscient de l'importance d'une collectivité de pêcheurs, étant donné que je viens de la côte est du pays. C'est différent, mais elles sont très dépendantes, probablement bien plus que vous ne l'êtes.

Monsieur Farrant, vous avez parlé du financement. Si j'ai bien compris ce que vous avez dit dans votre exposé, vous êtes très préoccupé par la réduction du financement provincial et, dans une moindre mesure, par la réduction du financement fédéral. D'où proviennent les fonds pour la lutte contre les espèces envahissantes? Quelle est la ventilation?

M. Greg Farrant: Merci, monsieur MacAulay.

Le financement provient de diverses enveloppes et de divers ministères. À l'échelle fédérale, le ministère de l'Environnement a fourni du financement pour des projets sur les espèces envahissantes. Comme je l'ai indiqué, le programme de partenariat visant des espèces envahissantes était, jusqu'à tout récemment, financé par Environnement Canada, qui jouait traditionnellement le rôle de chef de file sur les espèces envahissantes parce qu'il s'occupe aussi des espèces envahissantes terrestres. Le MPO a des enveloppes budgétaires pour les espèces envahissantes. Il y a un an ou deux, l'ancienne ministre, l'honorable Gail Shea, a assisté à notre conférence et a annoncé que le MPO offrait un peu de financement pour notre programme.

À l'échelle provinciale, le ministère des Ressources naturelles nous fournit un financement d'environ 300 000 \$ par année; nous versons un montant équivalent. Nous contribuons à égalité de parts. Il y a diverses enveloppes, de petits montants qui sont versés au compte-gouttes, tout au long de l'année, et qui proviennent de diverses petites sources. Or, quand on voit l'ampleur du problème, le financement qui est offert...

Encore une fois, je dois souligner que cela ne reflète pas les politiques du gouvernement actuel. Il s'agit d'un problème de sous-financement chronique. Ce que je veux dire, c'est que je travaille à la fédération depuis 11 ans et que j'insiste sur l'augmentation du financement consacré aux espèces invasives depuis 11 ans. Le problème du financement par rapport à la lamproie remonte aux années 1990, au début de cette décennie. Ce n'est qu'en 2003 que le

ministère des Ressources naturelles de l'Ontario est intervenu et a commencé à fournir du financement à cet égard.

Donc, il y a diverses enveloppes qui viennent de divers ministères. En raison de sa contribution, l'OFAH prêche certainement par l'exemple. J'ai oublié le nombre exact de biologistes que nous employons. M. Quinney pourrait vous le dire. Pas moins de huit personnes travaillent à temps plein sur les questions liées aux espèces invasives, tant aquatiques que terrestres. Ce sont tous des biologistes. L'Ontario Invasive Plant Council est maintenant installé au siège social de l'OFAH.

Nous prenons le problème au sérieux et nous y consacrons nos propres ressources financières chaque année. Nous collaborons avec 150 associations de propriétaires de chalet de la province et avec tous les organismes auxquels vous pouvez penser. L'éducation et la sensibilisation du public sont au centre de notre programme depuis le début.

J'ai laissé au greffier des documents qui indiquent quelles mesures concrètes sont prises sur le terrain dans le cadre du programme.

• (1630)

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez dit que le MPO avait brossé un tableau idyllique, et je pense que vous n'aviez pas le sentiment qu'il était aussi idyllique qu'on le laissait entendre. J'aimerais que vous nous en parliez un peu plus.

À cet égard, j'aimerais que vous parliez aussi de la relation entre votre organisme et les États-Unis en ce qui concerne, je crois, le fait que vous offrez un financement par habitant moins important qu'auparavant. Avez-vous des problèmes — ou plus de problèmes — ou est-ce simplement que les États-Unis ont décidé de régler le problème eux-mêmes?

M. Greg Farrant: Voulez-vous répondre à la question? Allez-y.

M. Terry Quinney: Merci.

Je crois que M. Farrant voulait démontrer que du côté américain des Grands Lacs, le financement de la protection des pêcheries et de la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes dans les Grands Lacs est proportionnellement plus élevé.

Cela dit, nous voulons souligner l'importance du maintien des partenariats et du rôle clé du gouvernement du Canada. La prévention, le contrôle et la gestion des espèces aquatiques envahissantes en sont un parfait exemple. Les ministères fédéraux, comme le MPO et Environnement Canada, ont acquis une expertise qui est maintenant reconnue à l'échelle mondiale. Il ne faut pas la mettre en péril. D'autres organismes, comme le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, par exemple, ont des compétences additionnelles.

L'idée, c'est que les partenariats permettent aussi la mise en commun des ressources. Nous n'avons jamais dit que la prévention, le contrôle et la gestion des espèces aquatiques envahissantes au Canada ne relevaient que du gouvernement fédéral. Nous n'avons jamais dit cela. Aujourd'hui, vous nous avez entendus dire que la situation nous concerne tous, mais nous devons tous participer et chacun à ses propres compétences. À cet égard, certaines choses relèvent du fédéral, à notre avis, et cela est clairement défini. Les provinces ont aussi des responsabilités.

Nous serions les premiers à convenir que le contexte économique est très difficile, mais ne perdons pas de vue l'essentiel: il y a les avantages que cela comporte pour les gens, la société et les gouvernements, les retombées économiques et le rendement du capital investi. On a mentionné le chiffre de sept milliards de dollars dans le cas de la pêche sportive à elle seule. Quel est le montant investi? Au Canada, on parle de huit millions de dollars. En passant, le montant global est d'environ 25 millions par année, dont deux tiers aux États-Unis. Pour 25 millions de dollars — on parle du programme de contrôle de la lamproie marine —, nous obtenons des retombées de sept milliards de dollars. Il s'agit certainement d'un taux de rendement du capital investi remarquable. Or, nous pouvons l'augmenter. Nous pouvons en tirer profit davantage. Je vous prie de ne pas compromettre notre capacité d'optimiser les retombées en réduisant le financement à un point tel qu'il nous sera difficile de nous en remettre.

L'hon. Lawrence MacAulay: Mon temps est-il écoulé?

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Oui.

L'hon. Lawrence MacAulay: C'est ce que je pensais. Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

Nous passons à la série de questions de cinq minutes, et nous allons débiter par M. Tremblay.

[Français]

M. Jonathan Tremblay (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, NPD): Je vous remercie d'être venus témoigner devant ce comité.

Vous donnez plusieurs conseils aux plaisanciers pour empêcher la propagation des espèces envahissantes, notamment d'évacuer les eaux de moteur ou de cale, de vider les seaux à appâts à terre et de rincer leurs embarcations et leur matériel à l'eau chaude du robinet ou à l'eau sous pression.

Dans quelle mesure les plaisanciers et les pêcheurs suivent-ils ces conseils?

• (1635)

[Traduction]

M. Greg Farrant: Je suis heureux de répondre à cette question.

Pour ce qui est de notre Programme de surveillance des espèces aquatiques envahissantes de l'Ontario, vous verrez des affiches dans des centaines de marinas en Ontario, que ce soit près des rampes de mise à l'eau ou dans les marinas elles-mêmes. Notre personnel de lutte contre les espèces envahissantes collabore avec les exploitants d'embarcations et les exploitants de commerces d'appâts afin d'informer le public sur la nécessité de nettoyer les embarcations, de ne pas les transporter d'un plan d'eau à un autre et de ne pas jeter à l'eau des appâts qui viennent d'un autre plan d'eau, etc.

Oui, cela a un effet. Les documents que nous avons apportés aujourd'hui et que nous avons donnés au greffier contiennent des renseignements sur les programmes que nous utilisons, encore une fois, dans le cas des associations de propriétaires de chalet, notamment. Ce sont des programmes concrets et peu coûteux qui donnent d'excellents résultats sur le terrain, les lacs, les plans d'eau. Voilà le genre de choses qui, pour très peu d'argent, donne des résultats formidables.

En 2003 et en 2005, lorsque nous avons témoigné au comité pour discuter de questions semblables, nous avons proposé la création d'un programme national de sensibilisation et d'éducation du public qui traiterai précisément des points que vous avez soulevés. À

l'époque — et il en est toujours ainsi aujourd'hui, en fait —, pour quelque 1,4 million de dollars, nous avons dit qu'il est possible de mettre en oeuvre un programme national de sensibilisation et d'éducation du public pour aborder ces questions avec les plaisanciers et les exploitants d'un commerce d'appâts, notamment. Malgré tout le respect que je dois au gouvernement, j'ose dire qu'il n'y a pas un seul gouvernement au pays qui est en mesure de mettre en oeuvre un tel programme sur le terrain à un tel coût. Nous pouvons le faire. On n'a pas besoin d'une somme considérable pour changer les choses.

Je sais qu'il est facile de présenter des demandes au gouvernement. Tout le monde s'adresse au gouvernement la main tendue, et je sais que vous en avez assez, que la province en a assez; je comprends pourquoi.

Nous ferons une recommandation, que vous trouverez dans le document qui vous a été fourni aujourd'hui. Une des choses que vous pouvez faire et qui n'entraîne aucune dépense est simplement de modifier la réglementation afin d'interdire l'importation de carpe asiatique vivante au Canada. Cela ne coûte rien, à l'exception, peut-être, du coût associé à l'augmentation de la vigilance à la frontière, ce qui se fait déjà. Mais ce n'est pas comme si nous venions vous dire qu'il faudrait 10 millions de dollars pour mettre en oeuvre cette mesure. Cela n'a d'autre coût que celui de modifier un règlement pour qu'il s'applique dans l'ensemble du pays, ce qui empêchera ce poisson d'entrer au pays de cette façon.

J'en conviens, certaines de nos recommandations entraînent des coûts, et nous reconnaissons que nous sommes dans une période d'austérité, tant à l'échelle fédérale qu'à l'échelle provinciale. Toutefois, pour ce qui est des programmes dont vous avez parlé, qui visent les exploitants d'un commerce d'appâts, les exploitants d'embarcations, les plaisanciers et les pêcheurs, ces programmes donnent d'excellents résultats. Ils fonctionnent et sont peu coûteux.

[Français]

M. Jonathan Tremblay: Merci. Vous avez répondu à des questions que j'allais vous poser.

S'il était obligatoire d'appliquer les conseils que vous donnez, croyez-vous qu'il y aurait un meilleur suivi à leur égard, qu'ils seraient davantage respectés, que les choses se feraient de façon plus efficace?

[Traduction]

M. Terry Quinney: Ma réponse courte, c'est que faire de la prévention, dans la mesure du possible, par l'éducation du public, par exemple, est un outil très efficace parmi ceux dont on dispose. Beaucoup d'outils sont nécessaires pour réussir à régler ce très important problème national qui est associé aux espèces envahissantes aquatiques et terrestres. Ayez recours au plus grand nombre de mesures possible, de la façon la plus efficace et la plus efficiente. L'éducation du public en est une; la réglementation en est une autre, comme l'a indiqué M. Farrant.

De notre point de vue, en Ontario, l'importation de carpes asiatiques vivantes est illégale. C'est très bien. Le gouvernement fédéral — en collaboration avec la province, le MPO, le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario et l'Agence des services frontaliers du Canada — réussit à faire appliquer la loi à la frontière entre l'Ontario et les États-Unis. Cependant, ces bestioles pourraient être importées à Montréal et transportées à Toronto par camion. En théorie, elles pourraient être introduites à Winnipeg et aboutir à Thunder Bay, etc. C'est à cela que M. Farrant faisait allusion.

Nous croyons savoir que le gouvernement fédéral et le MPO préparent actuellement ce genre de réglementation; il faut donc s'atteler à la tâche. De plus, comme l'a indiqué M. Farrant, ce n'est pas seulement une question d'argent. D'autres choses peuvent être faites, particulièrement par le gouvernement du Canada. Nous avons des recommandations qui traitent précisément de la prévention contre la carpe asiatique. Les États-Unis — et c'est tout à leur honneur — ont une loi qui interdit le transport d'espèces dangereuses entre les États. La carpe asiatique est sur la liste. Donc, pourquoi des carpes asiatiques parviennent-elles à la frontière canadienne, à Windsor et à Sarnia? Sur le plan diplomatique, le Canada devrait peut-être demander aux États-Unis de voir à l'application intégrale de la Lacey Act.

• (1640)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci beaucoup.

Monsieur Van Rooyen, vous avez parlé de l'effet de la moule zébrée sur la pêcherie de saumon du Pacifique dans le lac Huron. De quelle façon d'autres espèces — la truite arc-en-ciel, par exemple — se sont-elles adaptées à l'arrivée de la moule zébrée?

M. John Van Rooyen: La truite arc-en-ciel a un régime alimentaire beaucoup plus diversifié. Certaines études récentes menées aux États-Unis sur le contenu de l'estomac indiquent que la truite arc-en-ciel a un régime alimentaire complètement différent. Elle se nourrit de fourmis, d'araignées, de tout ce qui est disponible. Elle n'a pas besoin d'autant de nourriture que le saumon. Dans des conditions normales, le saumon a un cycle de vie de quatre ans; il essaie donc de manger en assez grande quantité pour survivre jusqu'à la quatrième année.

M. Robert Sopuck: Donc, peut-on dire que l'arrivée de la moule zébrée n'a eu aucune incidence sur la truite arc-en-ciel, ou est-ce le fait que la truite s'est bien adaptée à l'eau plus claire?

M. John Van Rooyen: Je ne pense pas cela soit attribuable à la clarté de l'eau. Elle est toujours à la recherche d'un endroit où se cacher, mais elle s'adapte plus facilement.

M. Robert Sopuck: Qu'en est-il de l'achigan à petite bouche?

M. John Van Rooyen: L'achigan à petite bouche semble aller bien. Il se nourrit de gobie arrondi.

M. Robert Sopuck: Y a-t-il des éperlans dans le lac Huron?

M. John Van Rooyen: Il y en avait. On n'en voit plus beaucoup.

M. Robert Sopuck: Voilà qui est intéressant.

M. John Van Rooyen: Il y a certains signes. Les pêcheurs commerciaux auxquels je parle disent qu'ils sont dans les profondeurs. Auparavant, à cette période de l'année, nous en voyions près du rivage et ils étaient délicieux, mais nous n'en avons pas vu.

M. Robert Sopuck: L'éperlan pourrait être un poisson-proie de remplacement pour le gaspereau, n'est-ce pas? Est-ce le cas?

M. John Van Rooyen: Cela fait partie de l'habitude alimentaire du saumon. Le saumon se nourrit pendant la journée et dans une direction ascendante. L'éperlan a tendance à aller au fond pendant les heures de clarté.

M. Robert Sopuck: Étant donné que la carpe asiatique semble être un poisson qui se nourrit à un niveau trophique peu élevé,

savons-nous quelles espèces de carpes se nourrissent de moules zébrées?

M. John Van Rooyen: Je n'ai pas entendu dire qu'elles se nourrissent de moules zébrées.

M. Robert Sopuck: Monsieur Quinney, avez-vous des informations à ce sujet?

M. Terry Quinney: Je n'ai pas de réponse à votre question, monsieur Sopuck, mais je peux vous dire que la présence de la carpe asiatique dans la nature en Amérique du Nord n'offre rien de bon. Sans vouloir exagérer, j'espère que l'on se rend compte que les contribuables canadiens et américains ont payé 1,25 milliard de dollars ou plus pendant 50 ans pour que l'on en arrive à une gestion efficace de la lamproie, et nous continuons à payer. Nous devons continuer à le faire pour en tirer des avantages. Imaginez seulement ce que la prochaine éventuelle espèce envahissante, similaire à la lamproie, pourrait nous coûter.

• (1645)

M. Robert Sopuck: En ce qui concerne le programme sur le terrain permettant de contrôler efficacement des espèces envahissantes qui ont déjà envahi un habitat donné, y a-t-il eu des expériences réussies, un exemple d'une espèce envahissante qui a été éradiquée ou réduite au point où elle n'est plus une menace?

M. Terry Quinney: Malheureusement, le meilleur exemple que je puisse vous donner est celui de la lamproie. Une gestion et une vigilance permanentes permettent de gérer efficacement cette espèce, mais sans l'éliminer.

Donc, vous avez tout à fait raison, c'est l'enseignement à tirer, la première leçon: pouvez-vous d'emblée empêcher l'introduction de ces espèces dangereuses dans nos écosystèmes? Les empêcher de s'introduire, dans toute la mesure possible, est ce qu'il y a de plus efficace.

M. Robert Sopuck: Pour enchaîner là-dessus, pensez-vous que si l'effort consenti pour empêcher la propagation — si elle se poursuit ou s'aggrave — de la carpe asiatique dans les Grands Lacs demeure inchangé, nous réussirons à tenir la carpe asiatique à l'écart. Ou bien, et je déteste avoir à dire cela, est-ce que sa propagation est finalement inévitable?

M. Terry Quinney: Non, elle n'est pas finalement inévitable.

M. Robert Sopuck: Très bien.

M. Terry Quinney: Même si, au pire des cas, la carpe asiatique arrive à s'introduire, par exemple, d'abord dans le lac Michigan, nous aurons à nous demander quelle pourrait être la prochaine espèce envahissante et qui pourrait même coûter encore plus pour la société.

Encore une fois, au sujet de la prévention de la carpe asiatique, nous vous suggérons, au fur et à mesure que votre étude se poursuit, d'inviter les représentants de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la Commission des Grands Lacs, qui, et c'est tout à leur honneur, ont investi plusieurs millions de dollars pour financer une très bonne étude technique qui a clairement montré la faisabilité d'une séparation physique de ces deux bassins.

Ce projet va-t-il coûter cher? Oui. Mais ils ont montré qu'il peut être réalisé, et de façon à non seulement empêcher la propagation des espèces aquatiques envahissantes, mais à offrir des avantages à d'autres secteurs de l'économie, pas seulement à la pêche sportive et commerciale, mais aussi au mode de transport des marchandises par le chenal de navigation de Chicago, et également des avantages pour le contrôle des crues.

M. Robert Sopuck: Je crois avoir épuisé mon temps.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Gravelle.

M. Claude Gravelle (Nickel Belt, NPD): Merci.

Je remercie les témoins de leur présence ici.

Monsieur Farrant, vous avez dit dans votre exposé que votre organisation est la plus grande organisation de conservation à but non lucratif basée en Ontario, l'une des plus importantes au Canada. Pouvez-vous me dire d'où provient votre financement?

M. Greg Farrant: Certainement. Notre financement provient en grande partie de nos membres.

M. Claude Gravelle: Recevez-vous de l'argent d'un ordre de gouvernement, qu'il soit provincial ou fédéral?

M. Greg Farrant: Comme je l'ai indiqué plus tôt, nous recevons environ 300 000 \$ par an de la part de la province de l'Ontario, nous venons le même montant nous-mêmes. Cet argent provient du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario. Nous recevons un petit financement du ministère de l'Environnement et du MPO. Les fonds versés par Environnement Canada l'année dernière s'élevaient à un peu plus de 50 000 \$, le MPO a versé un montant similaire.

À part ces fonds, tout l'argent dépensé par notre organisation pour des projets de conservation provient des membres.

M. Terry Quinney: Monsieur, si vous me permettez, vous avez entendu dans l'exposé l'importance que nous accordons aux partenariats. Le gouvernement ne finance pas nos budgets d'exploitation, mais nous nous associons avec quiconque est intéressé à améliorer la santé des poissons et de la faune, et aussi la conservation dans notre pays.

M. Claude Gravelle: D'accord.

Je ne suis pas sûr si c'est M. Quinney ou M. Farrant, mais l'un de vous deux a dit que vider des seaux d'appâts dans un lac introduit des espèces étrangères.

• (1650)

M. Greg Farrant: Oui.

M. Claude Gravelle: Quand je vais à la pêche au Québec, je dois utiliser des appâts morts. Avez-vous songé à faire cela en Ontario?

M. Greg Farrant: Quoi?

M. Claude Gravelle: Des appâts morts.

M. Greg Farrant: Interdire l'utilisation d'appâts vivants?

M. Claude Gravelle: Oui.

M. Greg Farrant: Je vais peut-être laisser M. Quinney en parler puisqu'il est scientifique.

M. Terry Quinney: C'est une proposition que le gouvernement de l'Ontario étudie actuellement. C'est ma réponse brève.

L'utilisation continue d'appâts vivants est très importante dans la pêche sportive en Ontario où des règlements sont en vigueur. Par exemple, il est illégal de vider un seau d'appâts. Autrement dit, il est illégal de jeter dans un plan d'eau quoi que ce soit d'encore vivant dans un seau d'appâts.

En outre, des règlements en vigueur dans la province de l'Ontario déterminent les espèces d'appâts vivants acceptées par la loi et celles qui ne le sont pas.

Finalement, en collaboration avec des organisations comme l'OFAH, le gouvernement de l'Ontario a élaboré des protocoles prévoyant que les personnes qui récoltent les appâts et celles qui les

vendent étudient la loi afin de veiller à ce qu'elles n'introduisent pas des espèces envahissantes dans nos eaux par le biais du secteur des appâts vivants.

M. Claude Gravelle: Merci, monsieur.

Vous avez mentionné qu'il est illégal de vider un seau d'appâts vivants dans un lac. Est-ce que des accusations ont été portées?

M. Terry Quinney: Je ne peux pas vous répondre, monsieur. Je ne sais pas.

M. Claude Gravelle: Probablement pas, n'est-ce pas?

M. Terry Quinney: Franchement, je ne sais pas.

M. Claude Gravelle: Probablement pas, sinon je suis sûr que nous en aurions entendu parler.

M. Greg Farrant: Si vous me permettez de répondre. Les agents de conservation du ministère des Richesses naturelles déposent chaque année dans tout l'Ontario des milliers d'accusations pour des infractions en matière de pêche et de chasse. Je ne sais pas si je veux me lancer dans des suppositions voulant que de telles accusations n'aient jamais été portées parce que sinon nous en aurions entendu parler. Comme je l'ai dit, les accusations se comptent par milliers.

M. Claude Gravelle: Peut-être une question de plus.

L'un de vous deux, je ne sais plus lequel, a dit que pour empêcher l'importation de la carpe asiatique au Canada, nous devrions renforcer la sécurité aux frontières. Est-ce bien cela?

M. Greg Farrant: Non. J'ai dit que l'Agence des services frontaliers du Canada fait déjà preuve de vigilance. L'agence a saisi à la frontière ontarienne des chargements de camions de carpes asiatiques qu'on croyait mortes, mais qui étaient vivantes et pouvaient encore être ressuscitées. Ce que M. Quinney a dit, c'est que les Américains devaient être plus vigilants de leur côté de la frontière. Nous voudrions que l'interdiction de l'importation soit élargie à l'ensemble du pays.

Ces importations sont liées au secteur du poisson comestible. Vous avez peut-être entendu aussi des fonctionnaires du MPO en parler lors de leur comparution au comité, mais certaines cultures ont pour philosophie que si l'on mange un poisson, on en libère un. Et c'est pour cela que l'on a même retrouvé des carpes asiatiques vivantes dans des fontaines au centre-ville de Toronto.

Le président: Merci beaucoup.

Merci, monsieur Gravelle.

Monsieur Leef.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Merci, monsieur le président.

Pour enchaîner là-dessus, est-ce que la Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario participe à des stratégies de sensibilisation visant à réduire le marché de ces poissons? Il me semble évident que s'il y a un transport de carpes asiatiques vivantes dans notre pays, ou d'une province à l'autre, c'est parce qu'il doit y avoir un marché viable pour ces carpes. Comment élaborer une stratégie de sensibilisation visant à réduire la demande de ces poissons? S'intéresse-t-on du tout aujourd'hui à la sensibilisation?

M. Terry Quinney: C'est une question qui se pose et nous sommes tout à fait d'accord avec ce que vous suggérez. Très honnêtement, il y a des limites à ce que nous pouvons faire en un jour précis, mais c'est une excellente suggestion et nous serons heureux de collaborer avec quiconque voudrait tenter d'y donner suite.

M. Ryan Leef: Nous avons entendu parler de la mise à exécution. L'établissement de la réglementation est une chose, mais son application est une toute autre affaire. Pourtant, encore une fois, c'est tout autre chose de l'appliquer réellement.

L'un des commentaires faits dans un témoignage au sujet du retour sur l'investissement — vous avez donné un exemple plus tôt — était que le retour sur l'investissement était tellement intéressant dans ce marché qu'il valait la peine de courir le risque d'être pris, d'être assujéti à la loi, de perdre un chargement, mais de pouvoir malgré tout encore gagner de l'argent.

Je comprends votre suggestion. Ce que je dis est plus une observation qu'une question. Le soutien des États-Unis dans l'application de la Lacey Act et le renforcement des initiatives d'application et de sensibilisation se rapportant au marché pourraient s'avérer utiles à cet égard.

Avez-vous une idée de la volonté, à l'extérieur de la province de l'Ontario, qu'ont les organismes provinciaux respectifs de recourir à des règlements sur l'importation de carpes vivantes? Car, c'est évidemment la Loi sur les pêches de l'Ontario qui comporte la réglementation empêchant l'introduction de ce poisson... Ou est-ce un autre organisme législatif provincial qui empêche l'introduction de la carpe asiatique?

• (1655)

M. Greg Farrant: C'est la Loi sur la protection du poisson et de la faune de l'Ontario qui l'interdit en Ontario. Je ne connais pas la position des autres provinces à ce sujet. C'est une bonne question. Nous pourrions certainement communiquer avec nos sociétés affiliées partout au pays, avec lesquelles nous travaillons quotidiennement, et leur demander de déterminer la position de leurs provinces.

Évidemment, étant donné que nous sommes au beau milieu des Grands Lacs, l'Ontario compte parmi les provinces les plus concernées par cette espèce particulière. La Saskatchewan l'est peut-être moins, mais il est sûr que nos collègues du Québec, des Maritimes et des autres provinces qui ont d'importantes étendues d'eau devraient être préoccupés. C'est la raison pour laquelle nous estimons que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer pour instituer une norme nationale ou en proposer l'introduction; une norme qui serait appliquée partout.

Honnêtement, j'ai eu du mal à croire que n'importe quel gouvernement provincial aurait des difficultés à convenir que la prévention de l'introduction d'espèces envahissantes, compte tenu des désastres dont elles sont l'auteur... Hugh MacIsaac, qui est à la tête de l'Institut de recherche sur les espèces envahissantes de l'Université de Windsor, je me souviens des témoignages présentés il y a des années de cela... Je me souviens avoir donné, il y a de nombreuses années, des renseignements à ce sujet au Bureau d'un ancien premier ministre et ils étaient assis et me regardaient sidérés quand j'ai dit que seulement 18 des 160 à 180 espèces envahissantes dans notre pays étaient responsables de dommages coûtant de 11 à 36 milliards de dollars chaque année. C'est seulement un petit chiffre de...

Je pense qu'il vaut la peine que d'autres provinces de notre pays envisagent d'adopter des lois visant à prévenir l'introduction de toute espèce envahissante, terrestre ou aquatique, dans nos systèmes ici au Canada.

M. Ryan Leef: Merci.

Vous avez mentionné le nombre total. Si je me souviens bien, il y a actuellement dans les Grands Lacs 180 espèces envahissantes au total ou 160.

Une voix: Oui.

M. Ryan Leef: J'ai deux questions.

Est-ce que chacune d'entre elles est absolument nuisible? Y en a-t-il qui apportent des avantages?

Aussi, si vous savez ou pouvez faire un commentaire, dans le cadre d'une stratégie nationale ou une réglementation fédérale sur cette question, est-ce que d'autres provinces ou régions de notre pays bénéficient de la présence de certaines de ces espèces aquatiques envahissantes? Si des gens disaient qu'une stratégie nationale ou des règlements fédéraux étaient bons pour les Grands Lacs, mais que franchement ils étaient satisfaits de la présence d'espèces aquatiques envahissantes dans leur province et que la stratégie nationale leur porterait tort, ne serions-nous pas alors dans une situation difficile, je veux dire pour mettre en oeuvre une stratégie nationale?

M. Terry Quinney: C'est une excellente question et voici ma réponse: gardons les yeux ouverts et si on ne constate pas de danger, alors d'accord.

En fait, ce qui est mauvais pour quelqu'un peut ne pas l'être pour quelqu'un d'autre. L'achigan à petite bouche est un bon exemple. Dans certaines régions du Canada où il est une espèce indigène, les gens adorent l'avoir dans leur lac. Ils adorent le pêcher. Ils adorent le manger. Dans d'autres régions du pays, au Nord de l'Ontario par exemple, où l'achigan n'est pas une espèce indigène, il a des effets néfastes sur la pêche de la truite en eau froide.

Donc, utilisons le critère du préjudice. S'il n'y a pas de préjudice, continuons à garder les yeux ouverts. Il y a tout un éventail de possibilités, que les espèces soient aquatiques ou terrestres. Les espèces allogènes ne sont pas toutes dangereuses pour les écosystèmes, les gens ou la société, mais certaines ont des répercussions catastrophiques.

• (1700)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Farrant, j'aimerais que vous parliez un peu plus de la sensibilisation. Il est évident que si l'on peut convaincre les gens — vous savez, ParticipAction et le reste... Pour 1,4 million de dollars, que pouvez-vous faire? Il est question de la nation.

M. Greg Farrant: C'est exact.

Nous avons déjà élaboré en Ontario un programme que nous offrons maintenant sur le terrain, mais nos biologistes, notre personnel chargé des espèces envahissantes, ont depuis de nombreuses années un programme que nous pouvons adapter aux autres provinces. L'offre que nous avons faite en 2003 était que nous aiderions à élaborer un programme spécifique à chaque province ou territoire du pays qui avait affaire à des espèces envahissantes qui leur posaient des problèmes. Chaque province recevrait un financement proportionnel, provenant du fonds de 1,4 million de dollars, et suffisant pour embaucher une personne qui offrirait le programme sur le terrain par l'entremise de nos fédérations provinciales et territoriales de conservation de la faune situées partout dans le pays.

L'hon. Lawrence MacAulay: Il est question d'une perte de milliards de dollars dans l'ensemble du pays, donc, à mon avis, il serait très important que le programme de sensibilisation dont vous parlez soit mis en oeuvre.

M. Greg Farrant: Oui, c'est important et c'est la raison pour laquelle le comité a recommandé deux fois dans ses rapports la mise en oeuvre de ce programme particulier, reconnaissant que l'éducation et la sensibilisation du public constituent l'une des premières mesures à prendre pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces envahissantes, quelles qu'elles soient, ou pour les contrôler et les évaluer dans le pays.

L'hon. Lawrence MacAulay: Absolument. Si vous pouvez convaincre les gens que vider un seau ou quoi que ce soit... Je veux dire, nombreux sont ceux qui ne se rendent pas compte des dégâts qu'ils causent.

M. Greg Farrant: C'est vrai.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ils ne cherchent pas à créer de problèmes.

M. Greg Farrant: Exactement.

L'hon. Lawrence MacAulay: Quelques-uns le font sciemment.

M. Greg Farrant: Bien des gens n'y pensent pas non plus. Ils sortent leur bateau de l'eau, l'installent sur la remorque, retournent à la maison, et la fin de semaine suivante, ils vont naviguer sur un autre lac. Ils ne pensent pas aux problèmes.

D'où l'importance de la sensibilisation du public. D'où les pancartes sur les rampes. D'où les larges pancartes dans les marinas. D'où les pancartes le long des routes. Nettoyez votre bateau, ne faites pas de transfert, ne faites pas ceci, ne faites pas cela: les gens comprennent.

Nous travaillons avec les associations de chalets. Nous allons aux expositions « Collectivités en fleurs ». Nous allons aux salons de chasse et de pêche. Nous allons aux salons du chalet, aux expositions nautiques, etc., partout dans la province. Nos gens sont toujours sur place. Ils renseignent les visiteurs. Leurs stands sont toujours bondés de personnes qui veulent en savoir plus. Nous parlons notamment des plantes d'aquarium et nous disons aux gens de ne pas vider l'eau de leur aquarium dans nos lacs et rivières.

L'hon. Lawrence MacAulay: Effectivement... ou dans les toilettes.

M. Greg Farrant: C'est exact. C'est ainsi qu'on introduit ces espèces.

L'hon. Lawrence MacAulay: Jake Van Rooyen... ai-je bien prononcé?

M. John Van Rooyen: C'est pas si mal.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Lawrence MacAulay: Très bien, donc.

Merci beaucoup. Je vais assurément recommander que les fonds nécessaires soient réservés pour ce projet de sensibilisation, car si on peut convaincre les gens de ne pas faire... Les gens ne sont tout simplement pas conscients parfois des dommages qu'ils peuvent causer en vidant un petit seau d'eau dans un lac ou une rivière.

Vous avez mentionné au comité que 400 membres de votre groupe ont décidé de mettre sur pied une écloserie et que vous avez ainsi en quelque sorte créé une industrie du saumon qui a été plus ou moins détruite par la lamproie marine. C'est bien cela?

M. John Van Rooyen: Par la lamproie marine, oui, mais principalement par la moule zébrée et les torts qu'elle cause aux espèces fourragères.

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui, c'est exact.

La question a été posée en quelque sorte, mais que peut-on faire pour rétablir une espèce? Que peut-on faire pour se débarrasser de la moule zébrée? Peut-on y arriver ou sera-t-elle toujours présente dans le lac Huron? On ne veut pas avoir un saumon de 10 livres dans un corps de 25 livres.

• (1705)

M. John Van Rooyen: Le saumon s'est rétabli. Certains pêsent autour de 18 livres, et je ne pense pas qu'il y en aura de plus gros tant que les espèces fourragères ne seront pas de retour.

En ce qui concerne la moule zébrée, des traitements existent pour la détruire, mais ils sont très localisés. On ne peut pas nettoyer le fond du lac Huron. C'est impossible. La moule zébrée atteindra un niveau et elle ne pourra aller plus bas, mais il y en a une autre, la moule quagga, qui s'y rend.

L'hon. Lawrence MacAulay: On ne peut pas l'empêcher de se répandre, en quelque sorte.

M. John Van Rooyen: Non, elle a ses propres limites.

L'hon. Lawrence MacAulay: Dans la région d'où je viens, nous avons la moule bleue, et nous avons aussi des problèmes avec les espèces envahissantes. Les problèmes graves viennent souvent des bateaux, je crois, d'une façon ou d'une autre, que ce soit l'huile combustible pour diesel, les embarcations de plaisance, etc. Est-ce aussi le gros problème dans les Grands Lacs? Les espèces envahissantes sont-elles amenées par les bateaux, ou est-ce qu'elles viennent de l'océan? Quel est le problème le plus grave?

Vous avez mentionné le nettoyage des bateaux, les arrosages, etc. Est-ce l'un de vos problèmes les plus graves?

M. John Van Rooyen: À mon avis, le problème le plus grave, ce sont les navires transocéaniques, car les espèces envahissantes se trouvent dans leur eau de ballast ou attachées sur leur coque.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez dit que la coque n'est pas propre, n'est-ce pas?

M. John Van Rooyen: C'est exact.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous avez mentionné que le comité devrait présenter une recommandation à ce sujet.

M. John Van Rooyen: J'ai proposé que l'on opte plutôt pour le transbordement. Nous avons la technologie nécessaire. Nous avons des camions. Nous avons le train. Nous avons des embarcations pour les lacs. Nous pouvons transborder le matériel et faire en sorte que les navires transocéaniques restent sur les océans.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je ne sais pas ce que cela entraînerait. Je pense qu'on parle de grosses sommes, mais à l'autre bout, cela coûte aussi des milliards de dollars.

Le président: Merci beaucoup, monsieur MacAulay; votre temps est écoulé.

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous m'interrompez encore une fois, monsieur le président. Eh bien, c'est ainsi.

Le président: Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: C'est tellement injuste.

Merci, monsieur le président, et merci encore une fois à nos témoins.

Monsieur Quinney, j'ai quelques questions pour vous. Vous avez dit — et corrigez-moi si je me trompe — que les États-Unis versaient environ les deux tiers des fonds pour combattre les espèces envahissantes.

M. Terry Quinney: Pour la lamproie marine.

M. Fin Donnelly: Pour la lamproie marine seulement.

Là où je veux en venir, c'est au rôle que devraient jouer les États-Unis. À votre avis, les États-Unis devraient-ils jouer un rôle plus important qu'à l'heure actuelle? Si je pose cette question, c'est parce que je présume que la menace des espèces envahissantes vient des États-Unis. Est-ce qu'ils en sont le principal responsable ou est-ce plutôt une proportion de 50-50 entre le Canada et les États-Unis? Quelle est cette proportion?

M. Terry Quinney: Monsieur, j'ai un peu de difficulté avec votre question. Vous la posez sans doute dans le but de trouver le lien de cause à effet. Si nous pouvons trouver la cause, nous pourrions y remédier plus directement, ou mieux. L'idée n'est pas de trouver un coupable. Ce problème nous concerne tous, et comme M. Van Rooyen...

M. Fin Donnelly: Je ne cherche pas nécessairement un coupable. C'est plutôt une question de responsabilité en ce qui concerne le financement, ou de rôle plus important en matière de ressources... ce genre de chose. Vous avez tout à fait raison, et la prévention est certainement un aspect clé.

M. Terry Quinney: Brièvement, je vous dirais que quand il est question des Grands Lacs et du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, la règle de la gravité est toute puissante. L'eau coule en descendant, et le fleuve Saint-Laurent fait partie de l'écosystème des Grands Lacs. Le fait est qu'il s'agit en grande partie d'une responsabilité partagée, du point de vue de la loi, entre le Canada et les États-Unis. Dans le dossier de la lamproie marine, la répartition des deux tiers et du tiers entre les États-Unis et le Canada a été établie dans le cadre d'un traité.

Nous savons, au sein de notre organisation, que les Américains qui vivent dans le bassin des Grands Lacs participent très activement au débat public sur les espèces envahissantes, et en particulier sur la menace que représente la carpe asiatique. C'est une question qui préoccupe énormément nos membres. M. Van Rooyen vous a parlé des craintes des membres de son club. Dans les collectivités, les gens qui utilisent les Grands Lacs sont, honnêtement, très effrayés. C'est une question qui préoccupe beaucoup les Américains, je peux vous le garantir.

Peut-on tous faire davantage? J'aimerais bien y croire, assurément.

• (1710)

M. Greg Farrant: J'aimerais souligner — et je ne prétends pas par là que c'est la voie que nous devons suivre — qu'il ne se passe pas une année sans qu'un projet de loi sur les espèces envahissantes, parrainé par des représentants des deux côtés de la Chambre, soit déposé au Sénat ou au Congrès aux États-Unis. C'est un dossier qu'ils prennent très au sérieux. Je ne sais plus combien de lois sur les espèces envahissantes ont été adoptées au cours des dernières années pour contrer ce problème. La lamproie a été introduite au pays d'une façon, la carpe asiatique l'a été d'une autre façon, tandis que le gobie et la moule zébrée l'ont été d'une troisième façon.

Les espèces envahissantes ne viennent pas toujours du sud de la frontière ou du nord de la frontière, et c'est pourquoi il est difficile de savoir à qui incombe la faute ou la responsabilité. Ces espèces nous arrivent de différents endroits et de différentes façons. Nous sommes tous touchés et nous devons tous prendre part à la lutte. À en juger

par le fait que le président Obama vient tout juste d'accorder 50 millions de dollars et d'autoriser la création d'un bureau pour lutter uniquement contre la carpe asiatique, et qu'il consacre plus de un demi-milliard de dollars par année à la lutte contre les espèces envahissantes, cela prouve à mon avis que les Américains prennent la question très au sérieux.

M. Fin Donnelly: Monsieur Farrant, vous avez parlé d'un sous-financement chronique depuis que vous travaillez au sein de la fédération, soit sept ans. Pouvez-vous nous donner une idée de la gravité de la menace, en nous disant, par exemple, la menace était grave il y a sept ans, et maintenant elle est très grave? Pouvez-vous mettre les choses en perspective?

M. Greg Farrant: Tout dépend de l'espèce. Il y a sept ans, la moule zébrée était relativement bien implantée, et le gobie était lui aussi, malheureusement, raisonnablement bien implanté. La carpe asiatique n'était pas encore vraiment sur l'écran radar, parce qu'elle n'avait pas encore vraiment réussi à traverser la barrière électronique du canal d'évacuation sanitaire de Chicago, pas assez pour créer une commotion, mais au cours des dernières années, les gens en parlent de plus en plus.

La lamproie marine a toujours été présente. Comme M. Quinney l'a souligné, nous essayons de contrôler le problème depuis environ 50 ans. C'est là où se trouve le vrai problème, après 50 ans, on arrive à peine à le contrôler, si on ne régresse pas même un peu, mais une chose est sûre, on n'atteint pas les objectifs dans aucun des lacs. Quelle leçon doit-on tirer de cette lutte que nous menons depuis 50 ans contre une espèce? Il est extrêmement important, à notre avis, de saisir l'occasion lorsqu'elle se présente, et c'est le cas pour la carpe asiatique à l'heure actuelle. Elle n'est pas encore présente dans les Grands Lacs. Vous pouvez, par toutes sortes de moyens, l'empêcher de coloniser les Grands Lacs. Les occasions comme celles-là sont rares.

La moule zébrée et le gobie sont venus autrement, que ce soit d'Extrême-Orient ou encore dans les sédiments des eaux de ballast des navires qui ont été rejetées dans nos eaux, ou accrochés à la coque des navires ou d'une autre façon, et ce sont là des façons qui sont un peu plus difficiles à contrôler. Le gouvernement a toutefois pris des mesures, tant l'ancien que le nouveau, afin de réglementer les eaux de ballast pour tenter de remédier à ce problème, et je leur lève mon chapeau à tous les deux pour cela.

Je ne suis pas scientifique, et je ne prétends pas l'être, mais nous avons la chance en ce moment, et tout le monde s'entend pour le dire, de barrer la route des Grands Lacs à une espèce envahissante qui aura de graves conséquences économiques et sociales. Pourquoi ne pas écouter cet avertissement pour une fois et tout mettre en oeuvre pour arrêter une menace qui se trouve physiquement à nos portes?

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Allen.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie nos invités de s'être déplacés.

Je vais revenir au montant de 1,4 million de dollars pour mettre en place un programme national. Ce montant de 1,4 million de dollars ne vous est pas venu comme ça, je présume. Est-il basé sur votre expérience en Ontario, sur les paramètres que vous avez utilisés ou les succès que vous avez connus à partir des fonds investis? Comment en êtes-vous arrivé au montant de 1,4 million de dollars en vous appuyant sur les programmes existants?

•(1715)

M. Terry Quinney: Je vous remercie de poser la question.

Nous serons heureux de fournir au comité une copie intégrale de la demande que nous avons présentée au MPO. Elle comprend plusieurs pages et un budget très détaillé. Nous ne prenons pas à la légère nos demandes de fonds publics. Je peux vous assurer que vous y trouverez réponse à toutes vos questions.

M. Mike Allen: Je vous serais reconnaissant de faire parvenir le tout au greffier.

M. Terry Quinney: Avec plaisir.

M. Mike Allen: Merci beaucoup.

Nous avons discuté en outre la dernière fois du poisson à tête de serpent du Nord. Bien sûr, on en voit de plus en plus aux États-Unis également. Dans certains cas, il provient probablement des poissons-appâts.

L'autre soir, j'ai regardé l'émission *Chasseurs de pythons*. C'était intéressant. La Floride avait un programme dans le cadre duquel les responsables encourageaient les gens à leur apporter leurs animaux, tous les types de reptile imaginables, au lieu de les abandonner dans les Everglades et d'autres endroits du genre, une pratique qui est à l'origine de certains problèmes. On parlait de certaines espèces de tortue qu'on vendait au bord de la route. La personne qui l'achetait n'avait qu'à dire qu'elle l'utiliserait à des fins éducatives pour pouvoir l'acheter. C'est ainsi qu'on contourne la loi.

Je crois savoir qu'on peut acheter des poissons-appâts vivants à de nombreux endroits aux États-Unis. Savez-vous si un règlement l'interdit? Comme vous l'avez mentionné, l'Ontario réglemente les types de poissons-appâts vivants qui peuvent être utilisés. Est-ce que cela va continuer de se produire? Les États-Unis vont-ils réglementer les poissons-appâts vivants pour éviter que l'on se retrouve avec d'autres espèces envahissantes, comme vous l'avez mentionné?

M. Terry Quinney: C'est une excellente question, car elle met en lumière le manque de cohérence entre les administrations dans la façon de gérer le problème. Elle met également en lumière l'importance que quelqu'un prenne les choses en main, un organisme fédéral par exemple, pour montrer à un État les avantages des mesures prises par d'autres États. Il pourrait adopter, pour ainsi dire, un régime de gestion différent qui permettrait de réduire les dommages et les niveaux de risque.

Les évaluations techniques des risques sont une des mesures très importantes du ministère des Pêches et des Océans pour prévenir l'arrivée d'espèces envahissantes. Il s'agit essentiellement du critère du préjudice. La deuxième partie porte sur les répercussions socioéconomiques qui découlent de l'évaluation des risques. Ce sont des éléments cruciaux. On évalue des composantes cruciales qui contribuent à assurer une gestion, un contrôle et une prévention efficaces. C'est le genre d'initiative qu'il faut élargir.

M. Mike Allen: C'est ce qui se passe actuellement au Canada. Est-ce que cela est en place dans toutes les provinces, comme c'est le cas en Ontario pour les poissons-appâts vivants?

M. Terry Quinney: Malheureusement, je ne peux pas répondre à votre question. Je ne le sais pas.

M. Mike Allen: J'ai noté dans votre exposé que vous êtes très préoccupés par les petits lacs en particulier, où l'introduction d'une de ces espèces, la carpe ou une autre, peut avoir des répercussions phénoménales. Cela se produit souvent dans les rivières aux États-Unis, naturellement. Connaissez-vous des études ou d'autres

enquêtes qui auraient été menées sur les répercussions de ces espèces dans les petits lacs lorsqu'elles se répandent aux États-Unis?

M. Greg Farrant: Je ne peux parler de la grande lamproie marine ou de la carpe asiatique, mais pour vous donner un exemple, il y a trois ou quatre ans, la possibilité que le gobie à taches noires colonise le lac Simcoe a été établie. Évidemment, le lac Simcoe, en Ontario, a fait l'objet de nombreuses activités en matière de qualité de l'eau et de protection. Nous avons participé à un exercice touchant le ruisseau Pefferlaw qui se jette dans le lac Simcoe et il a été jugé qu'il constituerait la source probable par laquelle le gobie coloniserait le lac, pour ainsi dire.

Essentiellement, l'exercice faisait intervenir plusieurs entités administratives et organismes différents. Ils se sont réunis, se sont rendus sur place et ont fait une pêche préalable, capturant autant d'espèces de poissons normales qu'ils ont pu et ensuite, ils ont simplement bombardé ce ruisseau particulier avec de la rotenone, je crois, pour détruire tout ce qui était encore vivant. C'était très sérieux. Nous avons eu la collaboration de la municipalité et les résidents locaux ont dû être mobilisés. Tout le monde était sur le terrain, savait ce qui se passait et participait. Est-ce que cela a fonctionné? Non.

Alors, vous prenez des mesures extrêmes comme celle-là — et il s'agit vraiment d'une mesure extrême —, où vous fermez complètement un ruisseau pour un temps afin de le bombarder au moyen d'un poison destiné à détruire tous les organismes vivants qu'il contient et qui n'ont pas préalablement été pêchés, et cela ne fonctionne toujours pas. Cela vous montre à quel point le problème peut être étendu.

Je me suis rendu chez des vendeurs d'appât en Ontario qui, simplement par ignorance — et c'est ici qu'on voit à quel point l'éducation est importante —, avaient des gobies dans leur réservoir d'appâts destinés aux pêcheurs. C'est la raison pour laquelle il est important d'avoir ces différentes activités.

L'exemple du ruisseau Pefferlaw illustre bien combien il est difficile d'éradiquer ces espèces une fois qu'elles se sont implantées. Pour en revenir à la question de M. Donnelly, lorsque M. Quinney fait allusion à l'évaluation du risque qui a été faite par le MPO et les autorités américaines sur la carpe asiatique, cela est extrêmement important, parce qu'ils ont fait ce travail à l'avance: le MPO, la Commission des pêcheries des Grands Lacs et les autorités américaines. Cette évaluation sera rendue publique prochainement, dans une semaine ou deux. L'évaluation du risque nous dit où nous nous dirigeons, ce qui arrivera et quel est le plan pour faire face à la situation. Nous n'avons pas souvent la possibilité de faire cela. Le cas du gobie est un petit exemple qui montre à quel point la situation est difficile. Une fois que ces espèces ont envahi un plan d'eau, elles ne disparaissent pas.

•(1720)

Le président: Merci.

Monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs, de comparaître. Nous vous en sommes reconnaissants et, évidemment, nous sommes heureux que Mme Davidson et M. Haye aient porté cette question à l'attention du comité.

Premièrement, permettez-moi de dire que, nous aussi, nous avons hâte de prendre connaissance de cette étude pour voir l'analyse socio-économique qui l'accompagne. Je sais que vous connaissez le rapport assez récent de la Commission des pêcheries des Grands Lacs et de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, intitulé *Restaurer la séparation naturelle*. Je pense, monsieur Quinney, que vous y avez également fait allusion.

Êtes-vous d'avis que la seule bonne réponse ou la seule réponse permanente au problème de la colonisation des Grands Lacs par la carpe asiatique est une sorte de séparation naturelle entre le bassin du Mississippi et le bassin des Grands Lacs?

M. Terry Quinney: Du point de vue professionnel, je suis d'accord pour dire qu'une séparation physique entre ces bassins est la meilleure solution permanente. Cela réduirait grandement le risque d'invasion du bassin des Grands Lacs par la carpe, par exemple. Il s'agit d'une voie à double sens. Vous avez entendu qu'il y a déjà 150 espèces envahissantes dans le bassin des Grands Lacs. Nous voulons éviter qu'elles se propagent également dans le bassin du Mississippi. Mais il s'agit d'une guerre, pour ainsi dire, qui doit être livrée sur plusieurs fronts, non pas seulement dans le système navigable de la région de Chicago. C'est l'un des fronts. Il s'agit d'un front très important. Il pourrait s'agir du principal front dans cette guerre, mais ce n'est pas le seul.

Les membres du comité ont exprimé des préoccupations au sujet du fait que la carpe asiatique continue d'être en demande, par le biais du commerce des poissons vivants, pour consommation au Canada, dans des endroits comme Toronto. Il y a une autre bataille dans cette guerre que nous n'avons pas réussi à gagner, et nous devons continuer de combattre sur ce front également.

Alors, il y a diverses voies à emprunter pour lutter contre la carpe asiatique. À l'heure actuelle, Chicago constitue l'une des plus importantes. La séparation physique est absolument nécessaire comme vous le verrez si vous invitez des représentants de la Commission des Grands Lacs et de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Cela est faisable, mais cela doit être fait en collaboration. C'est pourquoi, en passant, une de nos recommandations, c'est que le gouvernement du Canada donne son appui à cette initiative très importante de la Commission des Grands Lacs et de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

• (1725)

M. Randy Kamp: Merci de cette information. Je pense que c'est un bon point — à savoir qu'il y a d'autres voies qui nécessitent des initiatives à la fois en matière de réglementation et d'éducation, pour être en mesure, à tout le moins, de perturber ces voies.

En ce qui concerne vos observations, auxquelles on a déjà fait allusion, quant à savoir si l'analyse ou l'évaluation de PEO était trop optimiste, M. Gillis, qui a comparu devant nous, a dit — et nous parlions de la grande lamproie marine — que grâce aux ressources qui étaient disponibles pour ce programme, ils ont « pu mettre en place toutes les composantes d'un programme à part entière, de la compréhension des données scientifiques jusqu'aux programmes d'atténuation et de surveillance et, plus récemment, la réglementation ». Je le cite.

Mais dans vos observations, vous avez dit ne pas encore être en mesure d'atteindre les cibles, du moins dans certains des Grands Lacs. Pourriez-vous nous en dire davantage là-dessus? Quelles sont les cibles, par exemple? S'agit-il de pourcentages? Comment sont-elles mesurées? Bien que nous puissions ne pas atteindre les cibles, est-ce que les niveaux sont à la baisse? Sont-ils mieux ou pires?

Monsieur Farrant.

M. Greg Farrant: Je vais parler du point de vue général et ensuite, je vais laisser à M. Quinney le soin de parler des pourcentages réels.

Si vous les passez l'une après l'autre, dans le cas du lac Érié, l'estimation de l'abondance des reproducteurs est presque six fois plus élevée que la cible et bien qu'elle soit inférieure à l'abondance maximale observée en 2009, elle demeure au même niveau qu'avant le début de la campagne de lutte. Après toutes ces années et tous ces efforts, elle demeure au niveau d'avant la campagne de lutte.

Dans le lac Huron, l'estimation de l'abondance est supérieure à la cible et elle a fluctué abondamment depuis 1980.

Dans le lac Michigan, l'estimation de l'abondance est supérieure à la cible. Elle a diminué au cours des dernières années. Il y a encore certaines préoccupations particulières à cet endroit.

Dans le lac Supérieur, l'estimation de l'abondance est supérieure à la cible pour la quatrième année consécutive. Il y a plusieurs sources de préoccupation, particulièrement la rivière Black Sturgeon, liées à l'incertitude quant à l'avenir de la barrière contre la grande lamproie marine qui est en place dans cette rivière.

Dans le lac Ontario, l'estimation de l'abondance est supérieure à la cible, mais elle a été faible pendant plus de 25 ans. C'est le seul des cinq lacs pour lequel il n'y a pas de source de préoccupation connue en ce moment.

Peut-être que M. Quinney aimerait dire un mot sur les pourcentages.

M. Terry Quinney: Je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire d'entrer dans les détails ici, sauf pour ajouter à ce qu'a dit M. Farrant à ce sujet. Une étude très minutieuse, complète et approfondie est réalisée par la commission pour fixer ces cibles. Tous les organismes acceptent ces cibles et ensuite, ils travaillent à détruire les lamproies de manière que leur nombre soit inférieure à la cible. C'est ce qu'ils essaient de faire.

Pour paraphraser ce que vous avez entendu le MPO dire, ils obtiennent les résultats qu'ils obtiennent avec les ressources qu'ils ont et qu'ils fournissent. C'est vrai. Toutefois, nous insistons pour dire que les retombées favorables pour les gens, la société et un écosystème sain seront substantiellement plus élevées si les sommes consacrées par le gouvernement fédéral du Canada à la Commission des pêcheries des Grands Lacs passait de 8 à 11,6 millions de dollars.

• (1730)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kamp.

Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Avez-vous une idée à quel moment notre ébauche sera retournée au comité?

Le président: Kristen.

Mme Kristen Courtney (attachée de recherche auprès du comité): Je vais la faire parvenir à la traduction d'ici le mardi 1^{er} mai. On me dit qu'elle pourra être distribuée à tous les membres le 9 mai.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Donnelly.

Messieurs, merci beaucoup d'avoir pu vous libérer de votre horaire chargé pour comparaître devant le comité aujourd'hui. Je m'excuse de mon retard. Je veux remercier M. Donnelly de m'avoir si gracieusement remplacé. Nous sommes vraiment heureux de toute l'information que vous avez donnée au comité aujourd'hui et nous avons certainement hâte de poursuivre notre étude sur les espèces envahissantes.

Si vous voulez ajouter quoi que ce soit d'autre à ce que vous avez dit au comité aujourd'hui, vous pouvez certainement le faire parvenir au bureau du greffier à l'intention du comité.

M. Greg Farrant: Les gens ont indiqué qu'ils aimeraient avoir un suivi sur deux ou trois questions et nous allons certainement faire

parvenir rapidement cette information au greffier pour qu'elle soit disponible à tous les membres du comité.

Le président: Merci beaucoup.

M. Greg Farrant: Merci beaucoup.

Le président: L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5*

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>